

# Description du plan de salage d'Agonac

## Les différents acteurs du salage :

- Le **Conseil Général de la Dordogne** assure le déneigement sur les routes départementales hors agglomération (c'est-à-dire au delà des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération)
- Les agents du **service technique d'AGONAC** assurent le déneigement et la sécurité des routes dans l'agglomération.

**Les routes de niveau 1** : ce sont des routes sur lesquelles le trafic routier est important et près desquelles se trouvent de nombreuses habitations. Elles sont salées en premier (c'est le cas également de l'accès à la gare).

**Les routes de niveau 2** : ce sont des routes secondaires en pente près desquelles se concentrent des habitations (saigne-bœuf, Berbessou, la rue de la chapelle, le chemin des Combes).

**Les carrefours dangereux** : ils sont près des routes à grande circulation et en bas des routes en pente.

**Le salage manuel** : il a lieu sur les sites qui ne permettent pas l'accès du tracteur. Les écoles maternelles et primaires, la garderie, la mairie, la bibliothèque, la Poste sont salées manuellement. Sont tout particulièrement traités les parking, les cours et les escaliers ...

Le salage des routes a pour objectif de rendre praticable la voirie le plus tôt possible, aussi les opérations de salage commencent entre 6h30 et 7h00. Les routes prioritaires (de niveau 1) et les carrefours dangereux sont traités en premier. A 7h00 commence le salage manuel (en premier lieu à la garderie qui reçoit les enfants dès 7h30).

Le samedi et le dimanche, le salage commence plus tard vers 8h30, le salage manuel n'a pas lieu. Les opérations sont effectuées par l'agent technique d'astreinte. Il traite les routes de niveau 1, les carrefours dangereux et les routes de niveau 2.

Les **habitants** assurent quant à eux le déneigement la semaine et le week-end, des trottoirs ou accès devant leur propriété même si ceux-ci se trouvent le long de la voie publique.